

Adaptation modalités Bac général 2020-2021



Suite à la décision du ministre de l'Éducation Nationale, plusieurs décisions sont prises pour le baccalauréat général 2020-2021 :

1) Les trois évaluations communes de première générale de l'année 2020-2021 sont annulées et remplacées par les moyennes des bulletins scolaires...

Les matières concernées par l'annulation des évaluations sont :

- l'histoire-géographie
- les langues vivantes
- la spécialité qui n'est pas poursuivie en terminale
- l'enseignement scientifique pour la voie générale.

2) Les épreuves anticipées de Français (écrit et oral) sont maintenues. Des épreuves blanches seront organisées et les modalités d'organisation seront communiquées via Pronote.

La décision a été prise après échange avec le comité de suivi de la réforme et à la suite d'une large concertation avec les organisations syndicales représentatives des personnels et les élus des conseils académiques de la vie lycéenne.

Plus d'infos et communiqué complet :

<https://www.education.gouv.fr/application-du-protocole-sanitaire-dans-les-lycees-et-adaptations-du-bac-pour-l-annee-2020-2021-307102>